

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1^{er} novembre 2012 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1238621S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6, L. 8253-1 et L. 8253-6;

Vu le décret n° 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination « Office français de l'immigration et de l'intégration » à la dénomination « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations »;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carole LELEU, directrice générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement et dans le cadre des textes en vigueur, tous actes ou décisions relatifs au domaine d'attribution de ses fonctions, à savoir la promotion de l'immigration professionnelle, notamment ceux relatifs à :

- la mise en œuvre et le développement de l'offre de service de l'Office français de l'immigration et de l'intégration en direction des partenaires de l'Office, en matière d'immigration professionnelle;
- la définition et la coordination des instruments et modes opératoires de la promotion de l'immigration professionnelle pour le réseau des directions territoriales et des représentations de l'Office à l'étranger;
- l'emploi international;
- la communication.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} novembre 2012.

Y. IMBERT